EXEMPLE DE PROJET DE RÉSOLUTION VISANT À EXCLURE UNE OU PLUSIEURS MUNICIPALITÉS LOCALES DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (article 53.7 LQE)

|  |
| --- |
| *Cet exemple de projet de résolution peut être utilisé par la municipalité régionale si une ou plusieurs municipalités locales souhaite(nt) se prévaloir de la possibilité proposée au 3e alinéa de l’article 53.7 de la LQE et être exclue(s) du PGMR pour être couverte(s) par celui d’une autre municipalité régionale, dans la mesure où celle-ci y consent.* |

Considérant que conformément à l’article 53.23.1 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (LQE), la NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

Considérant que l’article 53.7 de la LQE prévoit qu’une municipalité locale peut être exclue du PGMR de sa municipalité régionale pour être couverte par celui d’une autre municipalité régionale, avec le consentement de ces municipalités régionales;

Considérant que LA/LES NOM(S) DE LA OU DES MUNICIPALITÉ(S) LOCALE(S) désirent être exclues du PGMR de la NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE et être couvertes par le PGMR de la NOM DE L’AUTRE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE;

*(S’il y a lieu) Considérant que la NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE « HÔTE », par sa résolution no NUMÉRO, a accepté d’inclure cette/ces municipalité(s) locale(s) à son PGMR;*

En conséquence,

Il est proposé par ,

Appuyé par ,

Et résolu

Que la NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE accepte que LA/LES NOM(S) DE LA OU DES MUNICIPALITÉ(S) LOCALE(S) soient exclues de son PGMR pour être couvertes par celui de la NOM DE L’AUTRE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE.